

# PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU VENDREDI 22 JUIN 2018, A COUVET, SALLE DU CONSEIL GENERAL

---

**Présidence** : Mme Christiane Barbey (UDC)

La présidente ouvre la séance à 19h00. Elle souhaite la bienvenue et remercie chacun pour sa participation. Elle précise que seuls 40 membres sont convoqués en raison de la récente démission de M. Francy Dumont.

---

## 1. APPEL

La présidente demande à la chancelière-adjointe de bien vouloir procéder à l'appel :

**Présents** : 35 membres.

- *Pour le PLR* : Gilles Aeschimann ; Malo Bortolini ; Jean-Paul Christen ; Quentin Di Meo ; Florian Dreyer ; Jean-Philippe Franel ; Hans Peter Gfeller ; Francis Racine ; Jean-Michel Rossetti ; Céline Rufener Eschler et Roland Schorderet.
- *Pour le PS* : Jean-Noël Bovard ; Gabriel Cimenti ; Gloria Dias ; Sarah Fuchs-Rota ; Margherita Giovenco ; Antoinette Hurni ; Cécile Mermet Meyer ; François Oppliger ; Lydie Stirnemann ; Alexandre Toimil (*arrivé à 19h25*) ; Loris Vuilliomonet et Pierre Wexsteen.
- *Pour le POP* : Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- *Pour Les Verts* : Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.
- *Pour l'UDC* : Christiane Barbey ; Laurent Kramer ; Sokol Mehmetaj ; Niels Rosselet-Christ ; Frédéric Schlosser ; Jean-Claude Schülé et Sylvia Schülé.
- *Indépendant* : M. Manfred Neuenschwander.

**Excusés** : 5 membres – M. Raoul Bovay (PLR), Mme Nathalie Ebner Cottet (PS) ; M. Paul-André Matthey-Doret (UDC) ; M. Laurent Patthey (PLR) et M. Thierry Ray (Les Verts).  
M. Alexis Boillat (chancelier)

Les 5 conseillers communaux, la chancelière-adjointe Mme Caroline Gaspar, Mme Valérie Marquis, secrétaire à la Chancellerie, ainsi que 3 spectateurs sont présents.

La présidente rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Demande de crédit de 283'000 francs pour la réfection du mur de soutènement de la rue du collègue à Noiraigue
4. Examen et approbation des rapports de gestion 2017
5. Examen et approbation des comptes 2017
6. Communications du Conseil communal
7. Motions propositions et projets d'initiatives communales
8. Résolutions
9. Interpellations et questions
10. Nomination du Bureau du Conseil général

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, la présidente considère ce dernier comme accepté.

---

## **2. LETTRES ET PETITIONS**

La présidente indique avoir reçu la démission de M. Francy Dumont. Elle invite les membres qui le désirent à venir en fin de séance prendre connaissance de cette lettre.

---

## **3. DEMANDE DE CREDIT DE 283'000 FRANCS POUR LA REFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RUE DU COLLEGE A NOIRAIGUE**

La présidente laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Yves Fatton (cc) indique, comme certains ont pu le constater d'eux-mêmes, que ce mur à la fâcheuse tendance à pencher depuis de nombreuses années. Chaque année, la voirie contrôle son état et s'est rendu compte au début de l'année 2018 que non seulement il penchait un peu plus, mais qu'en plus des fissures apparaissaient. Un bureau d'ingénieur a donc été mandaté pour établir un rapport afin de savoir si ce mur pouvait être réparé ou s'il fallait entreprendre des démarches plus importantes. Le rapport qui a été transmis aux conseillers généraux démontre que des travaux plus importants doivent être effectués. Dès lors, une réflexion a été menée pour déterminer comment il serait possible de réfectionner ce mur et surtout de savoir qui avait la responsabilité financière de le remettre en état. Comme indiqué dans le rapport, ce mur d'une longueur 67 m se trouve sur deux parcelles privées, une de 50 m où aucune construction n'est faite en dessous du mur et une de 17 m où là il y a des constructions. Le Registre foncier a été consulté pour savoir s'il existait des servitudes qui imposaient aux deux propriétaires de participer à l'entretien de ce mur ; ce n'est pas le cas. Ainsi, c'est le propriétaire de la route qui est responsable de l'entretien du mur de soutènement, donc ici la Commune. Il faut savoir aussi que ce mur est construit en totalité sur des parcelles privées, mais la loi cantonale est claire par rapport à cela, c'est la Commune qui est en charge de l'entretien de ce mur.

Afin de trouver la solution la plus adaptée possible, plusieurs réflexions ont été menées pour savoir quelle technique utiliser pour réfectionner ce mur. Une première réflexion était le remplacement du mur complet sur toute sa longueur de 67 m, avec un mur en béton armé, pour la somme de 315'000 francs ; une deuxième solution possible était un mur en gabions, de grandes nasses contenant des cailloux, sur 50 m et les 17 m restant (où il y a des constructions) refaits en béton armé pour 360'000 francs ; la dernière version proposée était une technique Terra Mur, qui permet de faire un mur ancré dans la route pour une somme de 250'000 francs. Ces trois offres faites, une autre réflexion a encore été menée, se demandant s'il était possible de taluter sur les parcelles des deux propriétaires – en tout cas d'un propriétaire étant donné qu'il y a une construction sur l'autre. Le premier propriétaire a été favorable au talutage, pour autant qu'on construise une barrière de protection pour éviter que des enfants ou d'autres personnes ne descendent sur sa parcelle et pour autant que l'autre propriétaire en fasse de même. Le second propriétaire n'a pas été favorable à supprimer ses constructions et donc de taluter.

La proposition qui est donc faite aujourd'hui au Conseil général est la solution Terra Mur pour un coût de 283'000 francs, TVA comprise et avec des divers et imprévus. Ceci représente un investissement annuel pour la collectivité de 8'481 francs qu'il faudra diluer dans le temps avec un intérêt de 2% et un amortissement de 2%.

Ce qui est particulièrement inquiétant, c'est que l'état du mur a encore un peu évolué ces derniers temps. Il semblerait qu'il y a une volonté de demander une clause d'urgence pour ce dossier ; M. Fatton précise que le Conseil communal l'acceptera, mais que vraisemblablement cela n'avancera pas beaucoup le processus et le début des travaux. Maintenant, l'objectif est d'obtenir impérativement trois voire quatre offres avec cette technique Terra Mur et d'ensuite pouvoir terminer les travaux avant l'hiver, d'ici tout début novembre au plus tard.

La présidente ouvre la discussion générale.

Mme Cécile Mermet Meyer (PS) s'exprime en ces termes : « *La situation du mur de soutènement de la rue du Collège à Noiraigue nous semble préoccupante. En effet, ce mur est sur le point de s'effondrer et il est urgent que la Commune fasse le nécessaire.*

*Nous avons étudié le rapport du Conseil communal avec attention et approuvons la solution Terra Mur proposée. Il semble en effet qu'elle répond aux contraintes posées par les propriétaires des terrains adjacents comme aux besoins de la Commune pour assurer la sécurité des usagers de la route.*

*Dans le prolongement de la démarche pour ce mur, le Conseil communal peut-il nous renseigner sur l'état des murs environnants le collège, notamment celui situé au Sud du collège de Noiraigue ? En effet il nous semble opportun d'avoir une vision globale de la situation, en étant attentif au fait que l'entretien d'un mur, s'il est mis en œuvre assez tôt, pourrait se faire à l'ancienne – sans passer par la case béton – avant que le mur ne soit dans un état de délabrement sévère.*

*De plus, dans notre lecture du rapport, nous n'avons pas trouvé la budgétisation de la barrière pourtant citée, le Conseil communal peut-il nous confirmer également qu'elle est déjà comprise dans la demande de crédit de 283'000 francs ?*

*Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité cette demande de crédit, mais souhaite, vous le releviez, demander la clause d'urgence pour ce dossier. Il nous semble important que les travaux puissent débuter au plus vite, et être dans la mesure du possible terminés ou sur le point de l'être lors de la rentrée scolaire 2018 pour assurer la sécurité des usagers de la rue du Collège de Noiraigue. »*

M. Malo Bortolini indique que le groupe PLR a pris connaissance de ce rapport et remercie le Conseil communal pour les informations fournies.

Soucieux de la sécurité des habitants de Val-de-Travers, mais aussi, comme le montre le passé, des murs de la commune, le groupe PLR ne s'opposera pas à la réfection de ce mur et acceptera l'urgence de ce crédit.

Mme Marie-France Vaucher (Les Verts) s'exprime à son tour : « *Il semblerait que la commune de Val-de-Travers ait mal à ses murs. Après Couvet, voici le tour de Noiraigue... Le dossier qui nous est soumis ce soir est richement illustré et documenté et nous en remercions le Conseil communal. Malgré tout, nous avons quelques grandes interrogations que nous pouvons résumer en quatre points.*

*Le premier concerne le montant des investissements. Cette réfection apparaît dans le cadre des comptes qui sont traités tout à l'heure – s'il s'agit du même objet – comme des investissements à hauteur de 141'000 francs. Pour rappel, le crédit à voter est de 283'000 francs, soit quasi le double. Nous souhaiterions savoir d'une part, s'il s'agit du même objet et dans l'affirmative connaître quelles sont les raisons d'une telle augmentation.*

*Le deuxième point est en lien avec le rapport technique daté d'il y a environ une année – le 26 avril 2017 pour être précis – qui identifie déjà que – et je cite – « la stabilité de ce mur en moellons n'est pas garantie à l'heure actuelle » et que « dans tous les cas, des mesures provisoires de sécurité doivent être mises en place dans l'immédiat ». Nous sommes donc curieux de savoir quelles sont les mesures sécuritaires qui ont été mises en place depuis ce rapport technique et quelles sont les circonstances qui font que cette problématique n'a pas été priorisée – vu tout de même l'ampleur de l'investissement – dans le tableau des investissements 2018.*

*Le troisième point concerne la participation des propriétaires concernés aux coûts des investissements, aux charges d'entretien et aux tâches de surveillance dans le futur. Nous avons cru comprendre que ces éléments n'ont fait jusqu'à aujourd'hui l'objet d'aucune servitude. Si l'on peut admettre que le régime des anciennes communes ne prévoyait pas ce cas de figure, nous souhaiterions savoir si ces aspects sont désormais réglés et si une participation aux investissements et à l'entretien est désormais prévue. Nous aimerions également savoir si les prétentions de certains propriétaires évoquées dans le rapport comme l'installation d'un maillage métallique sont intégrées à la demande de crédit.*

*Enfin, le quatrième point concerne le suivi de chantier qui se révèle relativement crucial vu le montant des investissements engagés. Nous demandons donc à être informés sur les mesures mises en place pour éviter de désagréables surprises au moment de la réalisation de cette réfection. Nous remercions le Conseil communal de nous apporter ces compléments qui nous paraissent essentiels avant toute décision de cette importance.*

Mme Adriana loset (POP) prend ensuite la parole : « *La réfection d'un mur qui s'écroule ne relève pas, à notre avis, de la justice sociale ni de la lutte de classes mais d'un simple bon sens et de la sécurité de nos concitoyens. Nous remercions le Conseil communal et ses collaborateurs pour le travail fourni afin de présenter au Conseil général un rapport détaillé et de choisir une solution économiquement intéressante et techniquement viable. Le POP votera donc favorablement.* »

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) s'exprime également : « *Le groupe UDC a pris connaissance du rapport du Conseil communal et en remercie les auteurs. Il va de soi que ce mur est à remettre en état avant son effondrement et la déstabilisation de la route du Collège ce qui engendrerait des coûts plus importants.*

*Le Conseil communal a étudié plusieurs variantes afin de trouver une solution efficace et à un coût raisonnable, selon nous. Au vu de l'urgence et des explications fournies par M. Fatton, il serait bien de sécuriser la zone, par exemple, en limitant autant que faire se peut, la circulation automobile et surtout en déviant peut-être la circulation piétonne des enfants, l'école étant à proximité, afin d'éviter un drame en cas d'effondrement soudain. Il n'y a pas à réfléchir. Il est urgent d'agir.*

*Le groupe UDC acceptera donc, sans aucune opposition cette demande de crédit.* »

M. Fatton remercie les groupes pour leur accueil favorable à cette demande de crédit.

Au groupe PS, il répond qu'au global, il est vrai que la commune compte beaucoup de murs. Dans le cadre de l'entretien courant de la voirie, plusieurs ont déjà été refaits, selon ses possibilités. Le DI essaie de suivre au mieux leur état et réfectionner ces murs lorsque nécessaire, comme c'est le cas déjà à St-Sulpice, à Buttes, à Couvet et aux Bayards aussi. Il y a différents ouvrages qui sont réfectionnés dans le cadre de la voirie, mais le patrimoine hérité des anciennes communes est relativement important. Avec la nouvelle loi sur les routes, la Commune risque encore d'hériter, si ça se passe mal, d'un autre patrimoine qui sera les ponts de l'Etat.

Pour ce qui est de la Motion d'urgence, le Conseil communal va l'accepter, sans difficulté, malgré le fait qu'il ne sera pas possible de réaliser les travaux pour la rentrée scolaire ; le garantir serait être un peu prétentieux.

Pour répondre aux Verts, M. Fatton indique que le montant des investissements ne correspond pas du tout à ce qui avait été prévu. Les 141'000 francs étaient une estimation, basée sur du talutage. A l'époque, les différents acteurs devaient encore être rencontrés pour voir si c'était possible de le faire, même logiquement de racheter un petit peu de terrain aux propriétaires afin de pouvoir taluter. Seulement, il y a des droits de propriété et on ne peut forcer personne à faire du talutage sur sa parcelle.

Le rapport technique parlait de sécuriser la zone, en effet. Chaque jour, voire tous les deux jours, un collaborateur va contrôler l'état du mur et son évolution. Pour l'instant, la mesure de fermeture de la route paraît disproportionnée. L'ingénieur a confirmé qu'un contrôle hebdomadaire, voire deux fois par semaine, de cet ouvrage permet de voir s'il y a une évolution rapidement ou pas.

À l'époque, les anciennes communes n'ont fait aucune inscription au Registre foncier. Cela est difficile maintenant de modifier cet état de fait. Ce mur doit avoir environ une centaine d'années ; en ce temps-là la question de sa construction sur une parcelle privée ne posait pas de question, ça se faisait comme ça. Il existe encore d'autres ouvrages, des constructions qui ont été faites sur des terrains privés sans aucune servitude. La loi est claire encore maintenant, elle dit bien que les murs de soutènement des routes sont à charge des propriétaires de route. Donc à ce niveau il est difficile d'intervenir et de changer la donne.

Concernant la communication, la commission des travaux publics est nantie de ce dossier, qui a déjà été discuté deux voire trois fois en séance. La commission sera aussi impliquée dans le cadres des travaux, pour le début des travaux et pour donner l'information nécessaire pour la suite. Au niveau de la population, bien entendu si le crédit est accepté, l'idée est d'organiser une rencontre avec les riverains et voir comment on organise ces travaux, à quelles échéances, quand est-ce qu'on ferme la route et tout ce qu'il s'en suit pour que ça se passe dans les meilleures conditions.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente passe à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve le crédit de 283'000 francs pour la réfection du mur de soutènement de la rue du Collège à Noiraigue**, tel que présenté par le Conseil communal.

La présidente passe ensuite au vote de la clause d'urgence. **Elle est acceptée par 32 oui et une abstention.**

---

#### 4. EXAMEN ET APPROBATION DES RAPPORTS DE GESTION 2017

La présidente laisse préalablement la parole au Conseil communal.

L'Exécutif n'ayant pas de commentaires sur ce point, elle laisse la parole à l'Assemblée.

M. Sergio Santiago (Les Verts) prend la parole en ces termes : « *Nous remercions les services administratifs et le Conseil communal pour toutes les informations apportées au travers de ces rapports de gestion. Nous nous permettons deux remarques, l'une au sujet de l'évaluation de la satisfaction des collaborateurs communaux et la seconde sur l'orientation des élèves à la fin de la scolarité obligatoire.*

- *Concernant le taux de satisfaction des collaborateurs, il est indiqué en page 17 que la gestion des supérieurs hiérarchiques est satisfaisante pour 91% du personnel communal. C'est bien, même très bien, mais ce chiffre particulièrement élevé suscite quelques questions :  
Quelle est la marge réaliste de progression pour consolider et améliorer ce taux de satisfaction ?*
- *La CGF a-t-elle accès au rapport d'évaluation effectué par le service des ressources humaines ?*

*Pour notre part, on aimerait pouvoir s'en remettre à l'appréciation de la CGF et sa perspicacité sur la gestion des dicastères.*

*Au sujet de l'orientation des élèves à la fin de la scolarité, comme indiqué en page 50, on constate qu'environ 20% des élèves du cercle scolaire se retrouvent en filière de préapprentissage ou certificat de culture générale, ce qui constitue une proportion importante.*

*Si des pistes sont évoquées, telle le 18-22 de l'apprentissage, nous appelons de nos vœux pour que la Commune soutienne avec force toute initiative susceptible de donner une meilleure chance aux élèves pour leur insertion professionnelle.*

*Par ailleurs, comme indiqué en page 54, il nous paraît tout autant important de soutenir tout programme de prévention concernant les dérives émanant des réseaux sociaux. »*

M. Benoît Simon-Vermot (cc) répond que 91% de satisfaction c'est déjà bien. Atteindre 100% ne sera jamais possible. Tout le monde n'aime pas son chef et il va être difficile de progresser beaucoup plus. Mais il garde en tête l'idée de marge de progression possible et assure que la Commune dans son ensemble fait en sorte d'atteindre le 100%.

Concernant le rapport d'évaluation à la CGF, il en prend note et y réfléchit pour la prochaine année. En tout cas pour avoir deux années de comparaison possible. M. Simon-Vermot demandera au Service des ressources humaines de transmettre son rapport d'évaluation à la CGF l'an prochain.

M. Christophe Calame (cc) relève qu'il n'a pas particulièrement de commentaires à faire par rapport à cette situation de préapprentissage ou certificat de connaissances générales. Toutefois, il tient à dire que la modification des filières et du cycle 3 ainsi que les conditions de promotion vont encore un peu changer la donne pour l'année prochaine. Il faut s'attendre à une augmentation plutôt qu'à une résolution de ce pourcentage étant donné la situation, qui est surveillée au niveau du DJE et de la CDCIP.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au point suivant et considère les rapports de gestion 2017 comme acceptés.

*(M. Toimil arrive à 19h25.)*

---

## **5. EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES 2017**

Avant d'ouvrir la discussion générale et de laisser s'exprimer les groupes sur les comptes, la présidente laisse la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale (DEF COS).

M. Frédéric Mairy (cc) annonce que c'est avec plaisir que le Conseil communal peut présenter des comptes 2017 bénéficiaires, d'autant plus que le budget laissait craindre de devoir faire face à un déficit important, le plus important qu'aurait pu connaître la Commune. Au final c'est dans des chiffres noirs que Val-de-Travers se retrouve au bouclage 2017.

Le Conseil communal a tenu, dans le message d'introduction qui est donné dans le rapport, à être très clair à ce sujet et notamment à la dissolution de dernières réserves héritées du MCH1 qui concoure directement à ce bon résultat. Une dissolution des réserves pour 1,3 million, sans laquelle les comptes auraient été légèrement déficitaires, pas très loin de l'équilibre, ce qui constituait néanmoins une très bonne amélioration par rapport aux perspectives.

L'amélioration est simple à expliquer, c'est la reprise de la conjoncture qui a porté des fruits plus rapidement qu'attendu. Avec un impôt sur les entreprises plus élevé qu'on l'attendait, un impôt sur les frontaliers plus élevé lui aussi, avec un coup de pouce du Grand conseil qui a décidé de maintenir la clé de répartition actuelle qui nous est plus favorable que celle qui sera mise en place d'ici quelques années, à priori en 2020. Donc des éléments qui concourent directement à ce bon résultat avec des charges qui restent maîtrisées par rapport au budget, parfois plus basses que le budget, plus basses aussi pour certaines que celles des comptes 2016. C'est réellement cet effet cumulé de recettes meilleures qu'attendues et de la volonté du Conseil communal, avec l'appui des services, de maîtriser autant que possible les dépenses, compte tenu des perspectives très négatives du début d'année. En terme de dépenses, par exemple, le Conseil communal s'est montré très prudent dans les crédits qu'il a votés dans la limite de ses compétences, qui étaient beaucoup moins élevés qu'à l'accoutumée. C'est donc une conjonction de différents facteurs qui explique ce bon résultat.

Pour l'instant, 2016 est la seule année durant laquelle Val-de-Travers a connu les chiffres rouges, donc en 10 ans d'exercices, c'est une bonne nouvelle que d'avoir réussi à tenir cette ligne-là. Un résultat qui est aussi dû, il est important de le souligner, à la péréquation intercommunale qui concourt pour plus de 4 millions de francs de recettes.

Ces chiffres sont évidemment bons, ils sont réjouissants ; ils demandent quand même à être mis en regard de quelques indicateurs du MCH2, des indicateurs qui sont intéressants car ce sont les mêmes qui sont utilisés dans toutes les collectivités publiques neuchâteloises. Les indicateurs pour

toutes les communes en 2017 n'ont pas encore été communiqués, ils seront transmis un peu plus tard.

Pour l'instant, on a pu se pencher sur nos propres indicateurs. M. Mairy en passe certains en revue, puisqu'ils montrent que la situation de la Commune est bonne, mais qu'il convient de rester attentif sur plusieurs points. L'un des ratios que l'on peut prendre en compte, c'est la dette brute qui, selon les standards, devrait être inférieure au revenu courant ; à Val-de-Travers elle est un petit peu plus élevée, on dépasse les 105%. Donc ça montre qu'on a un endettement qui est un peu plus haut ; ça se traduit par une dette nette par habitant qui a augmenté entre 2016 et 2017. Ceci est dû pour un peu à la baisse de la population, pour beaucoup aussi à la différence de comptabiliser aujourd'hui le préfinancement qui a été réalisé pour la poursuite de l'assainissement de Prévoyance.ne. Même si la dette est basse, si le service de la dette ne nous coûte pas grand-chose, nous sommes sous la barre du million de francs pour payer les intérêts de la dette, le niveau d'endettement reste une préoccupation pour le Conseil communal. Toujours au niveau de la dette, on estime que la dette nette devrait être inférieure aux revenus fiscaux ; à Val-de-Travers on est à 121%. Donc on voit bien aussi avec cet indicateur que quand on met en regard les revenus qui proviennent de l'impôt et la dette nette, on est un peu trop haut également. D'où la prudence qui doit rester de mise.

Il y a d'autres indicateurs qui eux, en revanche, sont plus positifs. Un, par exemple, c'est le rendement du patrimoine financier. On a un patrimoine financier qui est relativement important. Entre quelques bâtiments, passablement de domaines agricoles, des champs, où là le rendement du patrimoine financier doit être supérieur au revenu qu'on peut tirer de l'épargne, sinon à quoi bon avoir des biens si en plaçant notre argent on gagnait davantage, nous avons un rendement brut de 3,6%, qui montre aussi que le patrimoine financier de la Commune, hérité, pour l'essentiel, des anciens villages, concourt directement au bon résultat que nous connaissons.

Un autre indicateur positif est l'autofinancement des investissements, qui ne peut pas être inférieur à 70%, mais qui doit se situer entre 70 et 100%, 100% étant l'idéal. Le degré d'autofinancement de Val-de-Travers l'an dernier a été supérieur à 100% ; c'est évidemment une bonne chose, ça nous conforte aussi dans la proposition qui a été faite à l'Assemblée, de déroger aux mécanismes de maîtrise des finances, en votant des investissements plus élevés que ce que permettait le frein à l'endettement qui a été mis en place. Donc on voit qu'il n'était pas totalement irraisonnable de le faire, c'était en revanche des travaux qu'on estimait nécessaires, on pense notamment à la traversée de Travers. On voit aussi avec ce bouclage que le fait de consentir à ces investissements-là n'était pas inutile ; ça ne met pas la Commune dans une situation compliquée et il était important de pouvoir aller de l'avant avec des projets, comme on entend encore le faire en 2018, avec sans doute aussi, en deuxième partie d'année, un dépassement du plafond qui devra être requis auprès du Législatif.

D'une manière générale, pour placer les comptes dans le contexte des collectivités publiques neuchâteloises, on constate que la situation de Val-de-Travers est globalement bonne par rapport à celle d'autres communes. On constate aussi que les fruits de la croissance portent leurs effets dans d'autres collectivités publiques aussi, certaines ont commencé déjà à rendre publics leurs comptes, comme on a pu le voir dans la presse. Il y a vraiment une tendance générale à retrouver des chiffres noirs, ce qui est heureux. Ce qui l'est moins, c'est le fait que l'impôt sur les personnes physiques, hormis celui des frontaliers, n'a pas augmenté entre 2016 et 2017, il a même plutôt reculé, ce qui est évidemment un motif d'inquiétude du côté du Conseil communal qui espère que la reprise économique portera ses fruits auprès de la population également. M. Mairy rappelle que les rentrées fiscales qui proviennent des personnes physiques sont de loin les plus importantes du ménage communal, beaucoup plus que celles qui proviennent des entreprises.

Ces résultats confortent le Conseil communal dans la ligne qui est la sienne depuis la fusion, c'est-à-dire de rester prudent. On pourra lui reprocher d'avoir des budgets parfois trop pessimistes, mais ils sont faits en fonction des indicateurs disponibles sur le moment et il est toujours compliqué d'évaluer 18 mois à l'avance quel va être l'état de la reprise conjoncturelle. Il est important de rester dans cette ligne prudente, qui ne doit toutefois pas empêcher non plus des projets, de rester optimiste, de ne pas se précipiter dans des programmes de coupes tout azimut comme ça peut se faire parfois quand les prévisions sont mauvaises. On voit avec ces résultats que cette ligne qui avait été proposée au Conseil général en votant le budget 2017, en votant aussi le budget 2018, qu'elle est confortée par ces bons résultats.

D'une manière plus large, puisque l'exercice 2018 est déjà bien engagé, on espère évidemment que la bonne tendance qui est place depuis 2017 se poursuivra en 2018, pour l'instant les indicateurs sont plutôt positifs. On a l'impression que la reprise se confirme. Avec pour Val-de-Travers, mais comme pour tout le canton de Neuchâtel, un objectif de maîtrise du développement démographique, une perte d'habitants qu'on espère voir freiner en 2018 et puis quelques éléments de contexte cantonal, sur lesquels nous n'avons pas beaucoup de maîtrise, si ce n'est que nous participons, comme les autres conseils communaux, aux discussions, mais qui sont pour nous des motifs d'inquiétude : il y a un nouveau régime financier qui va se mettre en place, qui est principalement dû à l'échec en votation populaire de la réforme de l'imposition des entreprises sur le plan fédéral RIE3, un nouveau régime financier qui va se traduire très certainement par une baisse d'imposition des entreprises, la suppression des forfaits pour les entreprises également, une baisse aussi de la fiscalité des personnes physiques ; à voir si le pari qui est tenté avec ces baisses, qui vise à rendre le canton plus attractif, permettra de compenser les pertes fiscales que les collectivités publiques vont devoir assumer.

Autre gros dossier en cours de réforme, c'est celui de la péréquation des charges. Val-de-Travers a touché en 2017 environ 4 millions de francs au titre de la péréquation, il y en a plus des trois quarts qui proviennent d'une péréquation des ressources, qui elle a été révisée il y trois ans maintenant, qui ne va plus bouger. La péréquation des charges, c'est environ 600'000 francs de revenus pour la Commune en 2017. Un rapport du Conseil d'Etat va bientôt être mis en consultation pour sa révision, impossible de dire aujourd'hui quel va être le sort de Val-de-Travers dans cette révision, est-ce qu'on touchera toujours le même montant, est-ce qu'on va devenir contributeur du futur système ? Nous n'avons pas encore la vue d'ensemble pour pouvoir être fixés à ce sujet-là. Autre motif d'interrogation évidemment, c'est la reprise économique, elle est là, les indicateurs sont bons, il faut qu'elle tienne encore jusqu'à fin 2018 et surtout qu'elle s'inscrive dans la durée, avec, pour le canton de Neuchâtel, l'enjeu de réussir la mise en place de son nouveau régime financier qui est un enjeu qui concerne tous les cantons ; avec évidemment la volonté de chaque canton d'être plus attractif que son voisin. Ce dossier sera traité par le Grand conseil en deuxième partie d'année, avec des effets qui se porteront dans la durée.

Pour conclure cette présentation générale, M. Mairy relève la satisfaction du côté du Conseil communal de retrouver plus tôt que prévu les chiffres noirs, une confirmation que la ligne qu'il s'est donnée est, selon lui, adéquate, en tenant compte des enjeux et des moyens qui sont les siens et des incertitudes sur les prochaines années.

La présidente donne ensuite la parole au président de la CGF.

M. Gabriel Cimenti (PS) prend la parole en ces termes : « *La Commission de gestion et des finances s'est réunie le lundi 28 mai pour l'examen des comptes 2017.*

*En préambule, tous les intervenants se sont réjouis du fait que la Commune retrouve des chiffres noirs et ont également remercié le Conseil communal ainsi que l'administration pour la qualité des documents qui ont été fournis. Le MCH2 permettant désormais des comparaisons annuelles, il a été relevé que l'analyse en devient plus intéressante et pertinente.*

*Au niveau des comptes, les commissaires ont été très satisfaits de voir que le résultat, sur 70 millions de charges totales, s'est soldé par un bénéfice d'un peu plus d'un million, alors que le budget annonçait un résultat négatif de 2,6 millions.*

*Selon les explications fournies par le Conseil communal, cette différence s'explique d'abord par la reprise économique, qui a permis une nette amélioration des recettes fiscales des personnes morales. Toujours dans les revenus fiscaux, la décision cantonale de maintenir la clé de répartition de l'impôt sur les frontaliers participe à l'amélioration globale de l'impôt sur les personnes physiques.*

*À côté de ces éléments conjoncturels, les dernières opérations de régularisation liées au passage au MCH2 ont eu un impact conséquent, puisqu'elles représentent un gain d'environ 1,3 million.*

*Du côté du Conseil communal, il a également été relevé que l'effort sur la maîtrise des dépenses a été fructueux, puisqu'il a permis de baisser les charges de personnel ainsi que les charges de biens et services.*

*Tous ces éléments ont permis d'éviter d'avoir recours à la réserve de politique conjoncturelle, qui représentait 780'000 francs au budget.*

*Après ces considérations générales, quelques explications importantes ont été fournies sur le Bilan condensé, où les différences entre les exercices 2016 et 2017 tiennent à des variations techniques :*

- Dans l'ACTIF, la différence provient du transfert du « Château de Travers » du Patrimoine administratif au Patrimoine financier.*
- Dans le PASSIF, c'est le passage de la provision constituée pour « Prévoyance.ne » de Capitaux propres à Capitaux de tiers qui explique cette différence.*

*Finalement, l'étude des indicateurs a permis de montrer que la situation financière de la commune est globalement positive, même si l'équilibre reste encore fragile pour Val-de-Travers.*

*Hormis des questions de détail, les commissaires ont surtout été interpellés par la baisse démographique qui a frappé Val-de-Travers en 2017 et courant 2018 également. Il a été expliqué que la baisse démographique est relativement nouvelle et surprenante. Les explications sont diverses, car le Conseil communal manque encore de recul pour se prononcer de manière plus précise et définitive.*

*Au vote, les commissaires ont préavisé favorablement l'adoption des comptes 2017 à l'unanimité. »*

La présidente ouvre la discussion générale.

*M. Quentin Di Meo prend la parole ainsi : « Voilà une année de plus pour la commune de Val-de-Travers. Une année qui s'achève comptablement et qui nous permet de retrouver nos chiffres noirs auxquels nous étions tant habitués. Malgré de grandes incertitudes cantonales, un déclin démographique et une reprise alors timide de la conjoncture économique, Val-de-Travers boucle avec un bénéfice de plus d'un million de francs, certes, lié à quelques ajustements comptables. Cela réjouit notre groupe et conforte nos positions qui convergent avec celles du Conseil communal ; traverser la tempête sans se précipiter dans les coupes et les grandes réformes mais au contraire tenir le cap et maîtriser les charges.*

*Quelques éléments préoccupent notre groupe et nous souhaitons ici partager nos craintes en espérant qu'elles fassent échos au niveau de l'Exécutif.*

*Nous l'avons tous vu, Val-de-Travers a perdu 200 habitants en 2017. C'est énorme et nous pensons qu'une réflexion plus poussée doit être menée pour comprendre les causes de ces départs et comment les éviter. L'objectif du programme de législature n'est clairement pas atteint et des efforts doivent être fournis, concrètement, pour inverser cette tendance dévastatrice à long terme. Reste à savoir comment ces chiffres évolueront en 2018.*

*Plusieurs pistes sont déjà connues et notamment dans le domaine de la promotion immobilière qui a fait grand débat dans notre groupe. Nous demandons au Conseil communal de mettre en place des mesures concrètes pour améliorer l'attractivité de nos terrains et surtout de stopper la stratégie qui consiste à vendre les terrains de Surville à Buttes avant ceux de la Binrée à Fleurier ou, si nous remontons plus loin dans le temps, de Plaine-fin à Môtiers. Il faut sans plus tarder vendre ces terrains pour permettre le développement de notre Vallée.*

*Lors de la mise en place du programme de législature, le Conseil communal avait annoncé qu'un état de situation sur chaque fiche de projet serait fait lors du bouclage des comptes. Nous saluons la démarche qui peut tout à fait nous convenir. Cependant quelques bémols sont à signaler. De manière générale, les explications fournies sont très vagues et très peu d'informations sont à notre disposition. Il serait judicieux de revoir la forme pour ne pas créer des doublons et apporter suffisamment d'explications.*

*Que serait une séance des comptes sans parler du Centre sportif régional. En effet, notre groupe avait clairement émis la volonté de recevoir un rapport complet de ces infrastructures une fois par*

*année. Quel est son organisation et son fonctionnement ? Quels sont les chiffres clés ? Quels sont les projets prévus ? Quel est son avenir ? Des éléments qui nous paraissent essentiels pour créer une vraie stratégie à long terme pour ce site ô combien important pour Val-de-Travers. Au passage, il est indiqué dans le rapport de gestion qu'un terrain synthétique sera créé dans la première moitié de l'année 2018, où en est ce projet ?*

*La promotion de notre région par le tourisme nous semble également un élément incontournable. Nous voyons souvent passer des projets intéressants dans le domaine du tourisme mais peut-être est-il temps d'avoir une vision globale et surtout un positionnement stratégique. Des projets d'hôtellerie permettraient également de répondre à un besoin dans la région.*

*Le PLR souhaite encore apporter un commentaire sur la gestion des sociétés locales et des clubs sportifs à Val-de-Travers. Nous entendons constamment des échos dans la population et il est clair que quelques lacunes se font ressentir. La location des infrastructures, les prestations demandées à certaines sociétés, la formation de la jeunesse et beaucoup d'autres éléments provoquent le mécontentement et l'incompréhension dans nos villages. Dès lors nous reposons notre question ; quand Val-de-Travers se dotera-t-elle d'une vision, ou appelons ça une volonté, constructive pour ce qui contribue grandement à notre tissu social ? Peut-être qu'une commission temporaire pourrait permettre de faire avancer plus rapidement ce dossier tant délicat et émotionnel.*

*De manière générale, le groupe PLR est satisfait de la politique menée par le Conseil communal. Beaucoup de projets sont conduits parallèlement à une gestion saine des deniers publics. Il s'agira de prendre les bonnes décisions dans les prochaines années et de trouver un équilibre pour continuer d'investir dans un climat cantonal incertain et instable, pour quelques années encore. Notre groupe reste persuadé qu'il faut se donner les moyens d'atteindre nos objectifs et continuer d'augmenter notre capacité d'investissements.*

*En conclusion, il y a lieu de remercier sincèrement l'ensemble des collaborateurs de l'administration communale pour l'excellent travail fourni tout au long de l'année. Nous remercions également le Conseil communal pour son pragmatisme qui saura accompagner la commune dans un avenir prospère et florissant. Dès lors, le groupe PLR acceptera à la très grande majorité les comptes de l'exercice 2017. »*

M. Rosselet-Christ (UDC) indique que son groupe a pris connaissance des comptes et des rapports de gestion et en remercie leurs auteurs. L'appréciation de ce soir sera clémente, puisque le groupe UDC est agréablement surpris par la différence positive qui apparaît aux comptes par rapport aux prévisions budgétées. Les charges sous contrôle de la Commune sont globalement bien maîtrisées et le système de crédit-cadre, mis en place depuis quelques temps, fonctionne manifestement bien.

Ces bons résultats ne doivent cependant pas être la porte ouverte à l'insouciance, cela a été rappelé en préambule, puisque nous ne devons pas baisser la garde, la pression du Canton s'annonce toujours plus forte ces prochaines années, avec les habituels reports de charges, toujours plus durs à contrer, les récentes annonces de transfert d'infrastructures du Canton aux communes et l'augmentation du poids de l'aide sociale. Au risque de digresser, il relève au sujet de ce dernier point, qu'il risque par ailleurs de prendre encore plus de place dans le futur selon le degré de mollesse avec lequel notre gouvernement fédéral répondra au nouveau dictat de l'Union européenne qui veut imposer à la Suisse de payer pour ses chômeurs frontaliers. Les conséquences se feraient très certainement sentir au sein de notre Commune.

Nous devons également nous inquiéter de la baisse globale du nombre d'habitants qui se fait ressentir, symptomatique, selon nous, probablement des maux financiers de la pression fiscale une fois de plus imposée par le Canton. Réjouissons-nous toutefois de l'arrivée de deux habitants de marque dans notre commune avec le retour d'un couple d'aigles royaux. Dommage, cela dit, que le titre n'induit pas la fortune, nous en serions plus tranquilles. En bref, M. Rosselet-Christ annonce que l'UDC est satisfaite des comptes et les acceptera à l'unanimité, mais demande au Conseil communal de rester vigilant et d'investir avec intelligence et de provisionner raisonnablement.

M. Pierre Wexsteen (PS) prend ensuite la parole en ces termes : « Le groupe socialiste a étudié avec attention les comptes 2017 qui lui ont été soumis et est très satisfait que la Commune puisse

déjà retrouver des chiffres noirs. Cela fait d'autant plus plaisir que le bouclage dans le rouge des comptes 2016 ainsi que la prévision déficitaire du budget 2017 tenaient à une situation économique qui ne laissait pas présager des effets de reprise aussi rapides.

Et c'est d'ailleurs cet élément qui explique principalement ce renversement de situation, comme le démontre l'augmentation des entrées fiscales pour les personnes morales.

L'explication tient également à d'autres facteurs. Il y a tout d'abord les dernières opérations de régularisation liées au passage au MCH2. De plus, il faut considérer les décisions cantonales sur la clé de répartition de l'impôt sur les frontaliers qui nous ont été favorables.

En conséquence, nous sommes satisfaits que cette amélioration globale nous ait évité d'avoir recours à la réserve de politique conjoncturelle, qui reste une soupape précieuse pour l'avenir.

Le groupe socialiste est également très satisfait que, de son côté, le Conseil communal se soit montré attentif aux dépenses, comme en témoignent les crédits de sa compétence et les objets qui ont été soumis à ce législatif. Et, de manière générale, nous tenons à souligner la gestion, rigoureuse et de grande qualité, de notre Commune – parce que OUI il faut le reconnaître – et une quasi parfaite maîtrise du nouveau plan comptable MCH2, ce qu'a d'ailleurs démontré l'organe de révision en charge du contrôle de notre budget communal.

Tous ces éléments sont positifs et encourageants, toutefois certains aspects doivent attirer notre attention. Tout d'abord, nous ne pouvons que déplorer la baisse démographique de la commune, alors que nous approchons de la barre des 11'000 habitants. Ensuite, la hausse des entrées fiscales des personnes physiques cache en réalité une problématique ! En effet, sans prendre en considération les travailleurs frontaliers, on constate que la perception des impôts a baissé chez nos concitoyens. Même s'il est pour l'heure difficile d'expliquer cela, il devrait s'agir d'un décalage entre la reprise économique et ses effets sur les travailleurs. Quoi qu'il en soit, nous espérons vivement que les mesures mises en place pour la réinsertion professionnelle portent encore davantage leur fruit et que le chômage baisse de manière durable.

En conclusion, il est important de relever que la situation générale s'améliore et que les indicateurs, sans entrer dans les détails techniques, sont globalement positifs. La situation de notre Commune est toujours caractérisée par un équilibre fragile, mais nous permet de regarder l'avenir avec davantage de sérénité.

Pour terminer, le groupe socialiste réitère ses remerciements au Conseil communal en y associant l'Administration pour la très grande qualité des rapports qui nous ont été remis. Les avantages du MCH2 deviennent beaucoup plus clairement tangibles grâce à votre/leur travail et à la volonté continue de répondre à nos requêtes qui en simplifient l'étude.

Nous exprimons également nos remerciements à tout le personnel communal pour le travail qu'il a exécuté, notamment dans l'exercice 2017 et pour les tâches qu'il continue d'effectuer.

Au final, vous l'aurez compris, le groupe socialiste acceptera les comptes 2017, à l'unanimité. »

M. Santiago (Les Verts) s'exprime à son tour : « Comme déjà évoqué par les autres groupes et le Conseil communal, Les Verts sont satisfaits et soulagés des comptes au bouclage de l'année 2017. Les perspectives au moment d'établir le budget étaient sombres et pesantes, et la reprise confirmée de l'activité économique nous permet de passer ce cap avec sérénité.

Il convient donc de remercier les services de l'administration et le Conseil communal pour la bonne maîtrise des cordons de la bourse communale, dans un contexte finalement plus favorable pour Val-de-Travers qu'imaginé voici un an et demi.

Bien entendu, les menaces de report de charges du Canton sur les communes ne sont pas dissipées, loin s'en faut, et notre Commune serait bien inspirée de rester vigilante et d'éviter tout excès de confiance.

Comme également déjà évoqué, l'attractivité et le développement démographique est un défi sacrément ardu pour notre commune. En une seule année on a perdu 200 habitants, et même si la venue récente d'un couple d'aigle royaux nous ravit en tant qu'amoureux d'une nature riche et

*diversifiée, on se doit d'agir de manière plus efficiente pour espérer attirer de nouveaux citoyens contribuables.*

*Permettez-nous encore juste une remarque mineure sur la forme de présentation du chapitre sur le contrôle des objets d'investissement, en pages 57 à 77. Deux volets y sont décrits, les investissements du patrimoine administratif, puis ceux du patrimoine financier. Il nous semble utile d'inclure deux sous-titres pour le rappeler quelque part, car certes cela est mentionné en page 20, mais on a eu tout le temps de l'oublier lorsqu'on aborde la page 57. »*

*M. Philippe Vaucher (POP) s'exprime également : « Le groupe POP tient tout d'abord à remercier chaleureusement le personnel communal et le Conseil communal pour son travail et sa rigueur. Nous relevons aussi la qualité des rapports présentés ce soir et en remercions leurs auteurs. Nous accepterons les comptes 2017 et l'arrêté y relatif.*

*Après une année de chiffres rouges, les comptes de notre Commune bouclent à nouveau dans le noir avec un excédent de plus d'un million. Cette situation réjouissante prouve que la politique pondérée et réfléchie des autorités qui, après la publication des comptes 2016, n'ont pas cédé à la panique en proposant des mesures d'austérité précipitées, était fondée.*

*Nous relevons avec plaisir que notre endettement suit une courbe générale à la baisse, alors que celle de l'excédent du bilan croît.*

*Comme nous l'avons fait les années précédentes, nous voulons rendre attentif le Conseil communal aux sommes, à notre avis, trop modestes dévolues à l'entretien de notre patrimoine, en particulier celles concernant l'entretien de nos routes. Seul un entretien régulier, certes coûteux, permet d'éviter à terme une explosion des coûts de réparations bien plus onéreux encore.*

*Mais l'examen des comptes, comme celui du budget, est un exercice politique qui doit sans aucun doute dépasser une vision purement chiffrée et factuelle.*

*Nous sommes conscients que sans l'impôt sur les frontaliers dont la répartition est pour le moment restée au statu quo, sans la péréquation intercommunale et sans la répartition de 30% de l'impôt de toutes les entreprises du canton entre les diverses communes, notre situation financière serait fort délicate et nos comptes largement déficitaires. Ces mécanismes compliqués de redistribution des richesses entre les communes, régulièrement remis en cause par celles qui en sont les contributrices, nous semble obsolètes : pourquoi, après l'acceptation par le peuple de la circonscription électorale unique, ne pas oser le pari de la circonscription fiscale unique. Ainsi tous les habitants du Canton seraient taxés de manière équitable. À l'heure de la mobilité, le fait que les communes d'un même canton puissent se faire de la concurrence fiscale n'est pas acceptable. Pas plus d'ailleurs que la concurrence entre les cantons d'un même pays dont la devise est pourtant "un pour tous, tous pour un".*

*Autres sujets de réflexion : la baisse du revenu des personnes physiques et les coûts de l'aide sociale. Depuis le milieu des années 80, les attaques des néo capitalistes et de qui détruisent dans leur insatiable soif d'argent et de pouvoir toute idée du vivre ensemble pour sur-enrichir une minorité de supers possédants fait son œuvre. Un nouveau projet de société, plus équitable et construit ensemble, est urgent et indispensable.*

*Enfin et pour terminer, nous nous inquiétons des nouveaux cadeaux fiscaux que le canton veut accorder aux entreprises. Ces cadeaux, qui priveront l'État d'importants revenus, péjoreront aussi les rentrées financières de notre Commune. C'est pourquoi nous demandons aux députés de chaque parti de bien réfléchir à l'impact de telles mesures, notamment sur notre Commune, avant de prendre une décision et de voter cette baisse au Grand conseil.*

*Enfin, pour terminer sur une note résolument positive et optimiste, nous voulons relever le soutien apporté à nos sociétés locales, véritable ciment social de notre région. Nous voulons aussi saluer l'investissement de notre Commune pour nos jeunes, par le soutien aux diverses activités et aux camps scolaires, ainsi que par l'engagement de nombreux apprentis et par le mise en place des 18-22 de l'apprentissage. »*

M. Mairy (cc) remercie l'ensemble des groupes au nom du Conseil communal pour l'accueil favorable à ces comptes ainsi que le partage de la ligne politique prudente, raisonnée et pragmatique qui est celle autant du Conseil communal que des groupes. Il assure que c'est bien dans cette direction qu'il est entendu de poursuivre.

Plusieurs éléments ont été relevés, il prend d'abord ceux qui concernent son dicastère et passera ensuite le micro à ses collègues pour les autres objets. Mais avant cela, il fait quelques remarques d'ordre général : il a été fait mention du non-recours à la réserve de politique conjoncturelle. Il est bon de le rappeler en effet, un prélèvement à hauteur de 800'000 francs environs avait été budgété, un prélèvement qui pouvait être prévu au budget dans la mesure où celui-ci en respectait les critères. Au final, vu le bon résultat des comptes, ce prélèvement n'a pas été nécessaire et n'a donc pas été effectué. Cette réserve est dotée d'environ 15 millions de francs qui s'ajoutent à une fortune de plus de 30 millions ; ce qui permet de dire que la Commune a les reins assez solides pour voir venir quelques mauvais exercices, si mauvais exercices il devait y avoir à l'avenir.

M. Mairy a pris note également de la remarque sur la présentation des tableaux de contrôle des objets d'investissements. Il ne revient cependant pas sur les questions d'ordre plus cantonales soulevées par le POP, le débat sera mené dans l'hémicycle du Grand conseil sur les objets qui ont été évoqués.

Concernant la remarque du PLR sur le programme de législature, il en prend note, relevant qu'il était un peu prématuré pour le Conseil communal d'entrer dans les détails des projets contenus dans le programme de législature, compte tenu du peu d'écart qu'il y avait entre la présentation du programme et le moment où les rapports à l'appui des comptes ont été rédigés. Il veillera toutefois à ce que dans la présentation des comptes 2018, un rapport plus détaillé soit donné au programme de législature, puisque c'est aussi dans ce sens-là que le Conseil communal voulait aller en proposant des projets concrets, de sorte à pouvoir mesurer leur suivi au fil du temps.

M. Mairy rappelle que Val-de-Travers s'est doté en 2016 d'un plan directeur de l'offre touristique qui détermine la vision que le Conseil communal a du développement touristique avec la détermination de plusieurs pôles et d'une logique de travail en réseau. C'est un plan directeur qui a été soutenu par la nouvelle politique régionale, par le Canton et qui est aujourd'hui conseillé par le Canton aux autres régions qui mènent des réflexions en matière de tourisme. Ce qui donne l'impression d'être assez avant-gardiste sur ce domaine-là. La vue d'ensemble est là, avec un document qui fait référence sur lequel s'appuyer et auquel le Conseil communal renvoie les conseillers généraux pour reprendre connaissance de cette vision.

Il a été fait référence à l'hébergement, qui est une des thématiques sur lesquelles la Commune travaille notamment avec Destination Val-de-Travers. Un dossier a d'ailleurs été déposé en début de semaine auprès de la Confédération dans le cadre du programme Innotour qui est un programme qui cherche à soutenir les projets innovants en matière de tourisme.

Puisqu'il y a été fait mention à deux reprises, le Conseil communal se réjouit également du retour des aigles royaux. Pour l'instant ils n'ont pas encore déposé leurs papiers dans la Commune, on ne sait pas si on doit les considérer comme des touristes. Est-ce qu'ils viennent des cantons voisins ? On a pris l'option, pour l'heure, de les considérer comme des frontaliers, puisqu'en matière fiscale ils rapportent plus que les travailleurs d'autres cantons...

M. Christian Mermet (cc) répond tout d'abord au groupe PLR, qui souhaite voir l'immobilier se développer ; souhait partagé par le Conseil communal. Il explique qu'avant de vendre, il était important d'acheter ces terrains, car ceux de grandes surfaces tels que la Binrée, à Fleurier ou Plaine-Fin à Môtiers sont soumis à un plan de quartier ou un plan spécial : Or, les privés rechignent énormément à développer ces plans de quartier à cause des délais, qui courent entre trois ans, quand tout va bien, et quatorze ans comme ça a pu être le cas dans le bas du canton à cause d'oppositions de voisins. Investir avec une échéance de retour sur investissement entre trois et quatorze ans n'est pas intéressant, il y a peu de volontaires. C'est pour cela que la Commune a pris en main ce dossier et qu'elle a investi elle-même et mis en route un plan de quartier et un plan spécial pour Plaine-Fin et la Binrée. Étant donné que nous sommes dans le contexte de mise en œuvre de la LAT, qui exige une réduction des surfaces constructible dans le canton, l'Etat a bloqué ces projets pendant un peu plus de deux ans, souhaitant que la vision globale du canton soit posée

avant que l'on puisse libérer ces projets. Ceux-ci sont en train d'avancer, ils sont tous deux déjà lancés, des études sont en cours, mais il n'est pas possible d'aller plus vite que ce que le Canton nous autorise à faire. Par contre, pour Surville, la bonne nouvelle est que la demande semble frémir et qu'il devrait y avoir assez rapidement des achats et débuts de constructions. Pour apporter un bémol toutefois, M. Mermet relève qu'aujourd'hui on constate une augmentation relativement significative de la vacance de logements à Val-de-Travers. Les milieux immobiliers ont tendance à s'inquiéter de ce fait plutôt que de se réjouir que la Commune mette des surfaces à disposition. Il faut avoir une action concertée et raisonnable de manière à offrir ce qui manque mais ne pas inonder le marché ; cela a d'ailleurs été relevé dans une lettre ouverte dans le Courrier du Val-de-Travers du 14 juin. Le Conseil communal partage cette inquiétude et souhaite pouvoir développer l'immobilier, pour cela il faut que cela puisse se faire de la manière la plus coordonnée qu'il soit.

Concernant le Centre sportif régional ; c'est toujours un thème récurrent lors des comptes, du budget et il y a même un postulat des Verts en cours. M. Mermet aimerait rassurer le PLR, puisqu'il est prévu de déposer un rapport sur le projet « L'avenir du Centre sportif », normalement au mois de septembre, puisqu'il est en cours de réalisation. Avant de faire ce rapport, il semblait important d'avoir un retour de l'enquête de la HEG que M. Mermet avait annoncé. Toutes les associations qui ont participé à cette enquête auront un retour sur ce rapport, qui fait environ 78 pages, avant de le communiquer plus largement, sous une forme plus digeste, actuellement en rédaction conjointement avec la HEG.

Il annonce qu'un rapport va également paraître au mois de septembre par rapport à l'outil pour l'attribution des subventions et de son suivi. Le retour de l'enquête HEG était aussi attendu par rapport à cet élément-là, car elle évoque des pistes, certaines qui ont déjà été validées, comme, par exemple, le fait de créer une commission pour accompagner la mise en place de cet outil de subventionnement. Le rapport est actuellement en cours de validation et devrait être présenté à la séance du mois de septembre. L'idée étant d'avoir un programme global qui présente à la fois les infrastructures comme le Centre sportif et comment on va le dynamiser, quel avenir et par quelles ressources et en même temps, les associations qui, d'une part, consomment des prestations du Centre sportif, et qui, d'autre part, bénéficient de subventions ; ayant ainsi une vision assez générale de tous ces outils.

Le projet de terrain synthétique a également été évoqué par le PLR. M. Mermet indique qu'un rapport a été présenté à la commission de gestion et des finances au mois de mai. L'idée du projet était d'améliorer l'infrastructure, mais pas un changement fondamental, dans le sens qu'avec les économies d'entretien, on arrive à un coût à peu près équilibré entre l'investissement et la baisse des coûts d'entretien. Lors des débats à la CGF, des commissaires ont relevé qu'il était important qu'on puisse présenter à la fois la vision qu'on avait pour le Centre sportif et en même temps la vision qu'on avait sur la répartition des subventions qu'on accordait aux différents sports. Cela devant venir en amont de la remise en état d'une infrastructure importante, comme peut l'être le terrain de football. Cette remarque étant pertinente, les rapports sur le Centre sportif et le subventionnement seront d'abord présentés et suivront ensuite ceux sur les infrastructures, avec notamment le terrain synthétique du Centre sportif.

M. Fatton (cc) remercie le groupe POP de s'inquiéter des infrastructures routières. Le Conseil communal en est aussi inquiet. Jusqu'à maintenant, ce qu'il manquait particulièrement était la nouvelle loi sur les voies publiques ; elle est à disposition depuis cette semaine sur le site cantonal. L'idée est d'avoir l'ensemble des indicateurs pour pouvoir remonter soit un rapport, soit une demande de crédit avec un rapport au Conseil général encore cette année. Un rapport a déjà été établi avec l'entreprise Nibuxs pour connaître la durée de vie du réseau routier communal. On sait actuellement que si on continue à ce rythme-là, d'ici 2025 on aura perdu, en gros, entre 30 et 40% de notre réseau routier. C'est donc une situation préoccupante à laquelle le Conseil communal va essayer de remédier.

M. Simon-Vermot (cc) fait tout d'abord remarquer, en s'excusant de contredire son collègue M. Mairy, que les aigles royaux sont installés aux Verrières, donc pas chez nous non plus. Mais pour faire trêve plaisanterie, la situation démographique est inquiétante. L'année passée, on pensait que c'était une étape manquée, malheureusement le début de l'année 2018 montre aussi une

légère baisse. Même si on ne peut pas tirer de grandes conclusions sur une si courte période, cela est inquiétant et, comme l'a dit le président de la CGF, on manque un peu de recul pour comprendre la raison de ces départs. Toutefois, au niveau du Contrôle des habitants, un sondage a été remis en place, il avait déjà été fait entre 2014 et 2016, un sondage volontaire, facultatif, pour toutes les personnes qui quittent la commune. À première vue, beaucoup de gens, souvent des jeunes, partent pour des raisons d'emploi. Notre région ne fournit pas forcément tous les postes nécessaires ; toutes les gammes et secteurs ne sont pas autant fournis en emplois que l'horlogerie ou la mécanique.

Le Conseil communal dans son ensemble veut aller de l'avant. Le Conseil général a accepté au début du mois de juin les rapports sur l'avenir de la Commune avec les rapports PRIMA et l'accueil pré et parascolaire, qui vont certainement, on l'espère, attirer de nouveaux habitants, des familles principalement, dans la région. Le Conseil communal suit l'évolution des habitants mois après mois et continue à l'analyser. Si une baisse encore plus poussée au niveau de notre région, par rapport au canton, qui a également perdu des plumes l'année passée – ce qui rassure, mais à moitié – est constatée, le Conseil communal reviendra vers le Législatif avec d'autres mesures, s'il le faut.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente passe à l'examen de détail des comptes selon la classification fonctionnelle (résumé), soit la page 35 du tome 1 du rapport du Conseil communal au Conseil général de Val-de-Travers à l'appui des comptes 2017.

## **CLASSIFICATION FONCTIONNELLE**

### **0. Administration Générale**

Charge	fr.	10'155'343.84
Revenu	fr.	-5'020'032.05
<b>Charge nette</b>	<b>fr.</b>	<b>5'135'311.79</b>

### **1. Ordre et sécurité publique**

Charge	fr.	2'611'582.35
Revenu	fr.	-1'189'710.19
<b>Charge nette</b>	<b>fr.</b>	<b>1'421'872.16</b>

### **2. Formation**

Charge	fr.	21'248'399.47
Revenu	fr.	-8'328'663.99
<b>Charge nette</b>	<b>fr.</b>	<b>12'919'735.48</b>

### **3. Culture, Sports, Loisirs et Églises**

Charge	fr.	5'709'458.07
Revenu	fr.	-2'106'572.64
<b>Charge nette</b>	<b>fr.</b>	<b>3'602'885.43</b>

### **4. Santé**

Charge	fr.	2'255'276.21
Revenu	fr.	-2'228'617.70

**Charge nette fr. 26'658.51**

#### **5. Sécurité sociale**

Charge fr. 10'446'138.05

Revenu fr. -3'015'681.93

**Charge nette fr. 7'430'456.12**

#### **6. Trafic**

Charge fr. 5'957'994.37

Revenu fr. -505'970.75

**Charge nette fr. 5'452'023.62**

Question du groupe socialiste relative **au compte Trafic, 6150 routes communales, 31200.04 déchets (page 67)** « *Est-ce que ce montant représente les frais liés à la problématique des déchets sauvages ? Si oui, quels sont les retours suite à la dénonciation des contrevenants ?* »

M. Fatton (cc) répond que les 15'426 francs sont uniquement les déchets récoltés dans les corbeilles urbaines. Par contre, les déchets sauvages sont indiqués en page 81, sur la fonctionnelle, au compte Protection environnement et aménagement, 7710 cimetières, crématoires, 31200.04, pour 9'963 francs, y compris les déchets sauvages pour 4'760 francs.

#### **7. Protection environnement et aménagement**

Charge fr. 7'415'387.86

Revenu fr. -6'736'212.27

**Charge nette fr. 679'175.59**

#### **8. Economie publique**

Charge fr. 2'537'864.03

Revenu fr. -3'612'607.20

**Solde net fr. -1'074'743.17**

#### **9. Finances et impôts**

Charge fr. 1'729'303.70

Revenu fr. -38'368'674.50

**Solde net fr. -36'639'370.80**

L'examen de la classification fonctionnelle n'appelant par d'autres commentaires, la présidente donne lecture succincte du bilan :

#### **1 ACTIF**

10 Patrimoine financier fr. 42'762'730.33

14 Patrimoine administratif fr. 168'726'107.71

## 2 PASSIF

20 Capitaux de tiers	fr. -103'933'467.10
29 Capitaux propres	fr. -107'555'370.94

Le contrôle des objets d'investissements n'appelant pas non plus de remarques, la présidente passe finalement à l'examen puis au vote de **l'arrêté relatif à l'approbation des comptes 2017** qui a la teneur suivante :

### LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du 28 mars 2018 ;

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement des finances, du 7 décembre 2015 ;

vu le préavis positif de la Commission de gestion et des finances, du 28 mai 2018,

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier** Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2017, qui comprennent :

a) le compte de résultat, qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr.	68'805'522.00
Revenus d'exploitation	Fr.	64'391'672.50
Résultat des activités d'exploitation (déficit)	Fr.	- 4'413'849.50
Résultat provenant des financements	Fr.	1'470'262.07
Résultat extraordinaire	Fr.	3'989'582.70
<b>Résultat total (bénéfice)</b>	<b>Fr.</b>	<b>1'045'995.27</b>

b) le compte des investissements, qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	Fr.	5'353'713.21
Recettes	Fr.	158'965.50
Investissements nets (augmentation)	Fr.	5'194'747.71

c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier :

Dépenses	Fr.	831'446.38
Recettes	Fr.	0.00

d) le bilan au 31 décembre 2017.

**Art. 2** La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2017 est approuvée.

**Art. 3** <sup>1</sup>Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

<sup>2</sup>Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

**Les comptes 2017 sont approuvés à l'unanimité** par le Conseil général.

## 6. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

### Mise en application de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT)

M. Mermet (cc) informe qu'en relation avec la mise en application de la LAT, l'arrêté du Conseil d'Etat validant le plan directeur régional a été validé le 2 mai dernier. Cet arrêté fixe les objectifs et le cadre politique pour l'aménagement de la région Val-de-Travers. Le Conseil d'Etat vient de publier un guide pour la mise en œuvre des plans d'aménagements locaux, ce qui dépend donc de l'autorité du Conseil général. Pour mémoire, il rappelle que tout le processus de PAL avait déjà été lancé en 2010, mais cela avait été interrompu, notamment par le fait que la LAT s'est invitée dans le débat et que le Canton a souhaité qu'on attende le résultat de cette réforme. Le processus va donc reprendre en intégrant les nouvelles données de la LAT et de l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions (AIHC), la coordination des procédures dans toute la Suisse. L'AIHC va changer totalement les manières de faire ; tout ce qui est gabarit va disparaître à la faveur d'autres outils. Du côté de Val-de-Travers, tous les règlements communaux vont être refondus de sorte de n'avoir qu'un seul règlement. Dans le cadre de l'AIHC, on va aussi faire en sorte qu'il n'y ait plus qu'une seule couche, actuellement on a un plan qui donne l'affectation et un règlement communal qui donne les règles des constructions ; à l'avenir ce ne sera plus qu'une seule règle, un seul plan qui donnera les deux choses en même temps. Tout cela va se mettre en route et être repris rapidement, étant donné que nous avons déjà un crédit. Dès la fin de l'été on va pouvoir contacter la commission d'urbanisme qu'on souhaite élargir avec des membres du Conseil général pour accompagner ce processus, de manière à pouvoir valider le chemin exact qu'on veut emprunter.

En gros, on imagine que la mise en œuvre de ce plan d'aménagement local prendra une bonne année. Tout le côté technique est déjà très avancé et il y aura aussi le côté politique de classifier les parcelles et ce genre de chose, puis valider quelques options stratégiques. Après quoi le rapport sera présenté au Conseil général, qui pourra l'approuver ; la décision du Conseil général pourra faire l'objet d'un référendum ; ensuite ce nouveau plan d'aménagement local sera publié et pourra encore faire l'objet d'oppositions de privés. Il faut savoir que c'est un processus assez riche et assez complexe, notamment parce que, au niveau de Val-de-Travers, dans la planification directrice cantonale, on doit réduire la zone constructible. Des règles ont été fixées et un pré-plan a été fait, mais le Conseil général aura tout loisir de pouvoir encore opérer des choix et des stratégies un peu différentes. Cela devrait susciter beaucoup de débats ; il faut être conscient du fait qu'on doit sortir environ 40 hectares de la zone constructible. Les surfaces qu'il est prévu de maintenir dans la zone constructible permettent toutefois, dans la planification, une progression de la population d'environ 1% par année, ce qui est très au-delà de ce que l'on a aujourd'hui, mais qui est exactement dans ce que le programme de législature propose de faire, ce qui est déjà ambitieux. Il faut avoir conscience aussi du fait que, dans le cadre de la planification cantonale, le Canton a commandé une étude, pour savoir ce que représentait le fait de sortir des parcelles de la zone constructible. Le Conseil d'Etat a validé le principe de dédommager à 100% les propriétaires dont les parcelles seraient déclassées. Selon l'estimation de l'étude qui a été faite par un bureau spécialisé, à Val-de-Travers on serait à un montant de dédommagement à hauteur d'environ 31 à 32 millions de francs. Il y a encore des procédures qui doivent se faire puisque le Conseil d'Etat doit encore présenter et faire valider au Grand conseil des outils supplémentaires pour accompagner les déclassements. Au niveau des autorités de Val-de-Travers, les travaux reprendront tout de suite, à la fin de l'été, pour construire la fin de ce projet.

### Sécurité dans les jardins publics

M. Simon-Vermot (cc) s'exprime ensuite en ces termes : « *En décembre dernier, le groupe UDC interpellait le Conseil communal au sujet de la sécurité dans l'espace public et particulièrement dans les jardins publics, décrits comme de véritables coupe-gorges infréquentables et dangereux.*

*Dans sa réponse, le Conseil communal indiquait clairement que les autorités suivaient la situation de près et intervenaient diligemment et discrètement pour traiter les cas problématiques.*

*Aujourd'hui, nous aimerions communiquer au Conseil général et à la population quelques observations et analyses. Lundi passé, le dicastère de la sécurité publique a convié plusieurs spécialistes pour échanger sur ces groupes de personnes et décrire leur dynamique.*

*Les partenaires invités, que ce soit la police neuchâteloise, le CAPTT, l'association Barak, le guichet social régional ou encore le service communal de la sécurité de proximité, ont tous relevé que la passion dépasse ici la raison. En d'autres termes, que l'image que les citoyens se font de ces non-conformistes est largement déformée par rapport à la réalité.*

*Oui, ces personnes boivent et fument, oui elles zonent, glandent, vaquent (selon l'appréciation de chacun), oui, elles ont parfois des chiens, des tatouages et sont hirsutes, oui, le contribuable peut s'insurger contre ces oisifs alors que lui se lève tous les matins pour travailler. La réalité n'en demeure pas moins qu'il n'y a pas une insécurité non maîtrisée dans les jardins publics de notre commune. Il s'agit plutôt d'un sentiment d'insécurité prévalant dans une partie de notre population face à ces « marginaux ».*

*La répression ne servant à rien, surtout s'il n'y a rien de répréhensible, l'entité de médiation urbaine de la Ville de Neuchâtel, également invitée à cette séance de travail, conseille de retisser le lien social. Elle invite les habitants à se réapproprier les espaces publics et à éviter les amalgames.*

*En écoutant tout ça, vous devez vous dire que le Conseil communal est devenu complètement naïf, qu'il vit dans le fameux monde des « bisounours » alors que nous vivons dans une société, chère à Thomas Hobbes, où la vie de l'homme est solitaire, pauvre, désagréable, brutale et courte.*

*Non, nous ne sommes ni naïfs ni fous. Nous sommes plutôt convaincus que le dialogue et la prévention priment une répression à tout crin. Le Conseil communal, ainsi que les services cantonaux et communaux, continueront d'observer et d'agir par des mesures appropriées pour que les espaces publics soient accessibles à tous. »*

### **Site de La Robella**

M. Mairy (cc) souhaite donner une information par rapport à la Robella. Lorsque le Conseil général avait voté un subventionnement complémentaire extraordinaire pour le site de la Robella pour la période 2016-2019, le Conseil communal s'était engagé à revenir d'ici l'été 2018 avec un nouveau rapport pour la suite du développement du site – donc maintenant. Or, il apparaît que dans le cadre du Plan directeur cantonal (PDC), qui a été arrêté par le Canton ce printemps, les zones de développement touristiques n'ont pas été fixées. L'Etat a plutôt pris l'option de dire que le développement touristique est un domaine qui évolue au fil du temps, ce qui est tout à fait vrai, que les zones de développement touristiques d'aujourd'hui ne sont pas forcément celles que l'on connaîtra dans 20 ans, et donc a préféré laisser ouvertes ces questions-là, à traiter directement avec les régions. Ce qui fait que la Commune a maintenant ouvert une discussion avec le Canton pour reconnaître, nous l'espérons, le site de la Robella comme zone de développement touristique. Ce qui permettra d'y porter à court terme des projets d'amélioration du site, mais aussi de réfléchir à long terme au renouvellement des installations, puisque c'est là l'enjeu final du site de la Robella. Tant que le Conseil communal ne sera pas fixé sur ce qu'il est possible d'imaginer dans le périmètre du site de la Robella, il semblait très prématuré de revenir devant le Législatif avec un rapport. Mais M. Mairy espère pouvoir le présenter d'ici la fin de l'année. Dans la mesure où le subventionnement extraordinaire complémentaire qui avait été voté porte effet jusqu'en 2019, il est important pour les acteurs présents sur le site de pouvoir se projeter au-delà de cette échéance.

M. Mairy profite de l'occasion pour donner un premier bilan de cette période 2016-2019 qui était notamment marquée par l'externalisation de la gestion du site pendant la période estivale à un acteur touristique et non plus au seul TBRC. Le bilan est bon, la fréquentation du site est en hausse, les activités ont été diversifiées, dernière en date, c'est l'installation d'un Pumptrack, une piste d'entraînement pour le vélo et le BMX, qui est unique dans le canton et en libre accès. Ceci permet de drainer un public nouveau. Une fréquentation en hausse, une notoriété en hausse également et puis une dynamique très positive qui se traduit aussi par la capacité de TBRC de financer ce Pumptrack uniquement avec des fonds privés, du sponsoring à hauteur de 100'000 francs environ. Ce sont des indicateurs qui sont bons, qui doivent permettre au site d'aller de l'avant, mais pour cela il faut qu'on soit fixé sur les possibilités de développement en termes d'aménagement du territoire.

---

## 7. MOTIONS, PROPOSITIONS ET PROJETS D'INITIATIVES COMMUNALES

Aucune motion, proposition, ni projet d'initiative communale n'est présenté par le Législatif.

## 8. RESOLUTIONS

Aucune résolution n'est présentée par le Conseil général.

---

## 9. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

### A) INTERPELLATIONS

1. Interpellation du Groupe UDC concernant **le dialogue, le partenariat et le jumelage avec la commune d'Auvers-sur-Oise (F)** déposée lors de la séance du 4 juin 2018.

*« La commune d'Auvers-sur-Oise (F) fut le lieu de vie et de mort du célèbre peintre Vincent Van Gogh. Son empreinte historique y est très marquée. Van Gogh était entre autres membre ou tout du moins très proche du fameux club des « haschischin », réunissant au XIXe Siècle les plus grands écrivains, penseurs et artistes parisiens, connu pour son expérimentation artistique à travers l'ingestion de diverses substances psychotropes... dont la très célèbre absinthe.*

*Van Gogh, initié à l'absinthe par Toulouse Lautrec, a par ailleurs réalisé plusieurs œuvres sur le thème de la Fée Verte et aujourd'hui, son œuvre n'est que difficilement dissociable du fameux breuvage originaire de notre belle région ; l'on citera par exemples ses célèbres tableaux comme « l'absinthe » (1887) ou « café de nuit » (1888) où les références sont explicites, sans compter les innombrables œuvres réalisées sous l'ivresse de la Bleue.*

*Aujourd'hui, la commune d'Auvers-sur-Oise est une destination touristique pour tous les amoureux de l'art mais aussi de la Fée Verte ; l'on y trouve le célèbre breuvage dans de nombreux bistros ; pour les raisons historiques évoquées précédemment, un musée de l'absinthe, très bien documenté, y a même ouvert ses portes depuis de nombreuses années, par le travail de la renommée Marie-Claude Delahaye, grande passionnée de l'absinthe et de son histoire qui a rédigé de nombreux ouvrages de référence sur le sujet.*

*Si l'absinthe est née au Val-de-Travers (et cela est formellement indiscutable), il faut admettre que la France a contribué à son industrialisation, de la production dans la région pontissalienne et à sa popularisation mondiale à travers les cercles intellectuels parisiens. Aujourd'hui, en vue d'établir un pont durable entre le berceau de la Fée Verte et son tremplin historique sur le Monde et d'engendrer un profit mutuel, tant d'un point de vue historique que touristique, le groupe UDC demande au Conseil communal s'il est prêt à prendre connaissance des considérations historiques mentionnées avec attention et à entamer un dialogue avec la commune française d'Auvers-sur-Oise en vue de l'établissement d'un jumelage ou d'un éventuel partenariat profitable pour tous. Le groupe UDC demande également si la création d'une commission Ad-Hoc en vue de traiter cette demande serait opportune. »*

M. Rosselet-Christ, en complément d'information, indique que le corps de Vincent Van Gogh et de son frère sont enterrés à Auvers-sur-Oise ce qui ne manque pas d'attirer du monde en pèlerinage, en tout cas parmi les artistes.

M. Mairy (cc) remercie le groupe UDC pour avoir incité le Conseil communal à la réflexion sur un jumelage ou un partenariat avec la commune d'Auvers-sur-Oise. Concernant le jumelage, sa position est claire, il n'a pas l'intention d'en conclure un. Les jumelages ne sont plus vraiment à la mode, il y a eu une période où passablement de communes concluaient des jumelages avec d'autres en Suisse ou à l'étranger ; avec le temps, on a pu voir que ces jumelages n'étaient pas forcément suivis de beaucoup d'effets concrets et qu'ils prenaient du temps. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal préfère consacrer du temps à des rencontres bilatérales avec d'autres conseils communaux du canton. Il a, par exemple, régulièrement des séances avec les principales

communes pour échanger sur des thématiques partagées. Le temps consacré à cela étant plus utile que celui qui pouvait l'être avec des jumelages il y a quelques années en arrière.

La piste du partenariat, en revanche, semble plus intéressante, tout en précisant d'emblée que, de l'avis du Conseil communal, il s'agit de se distancer de certains éléments qui sont repris, plus pour le folklore et pour la forme, dans l'interpellation de l'UDC, mettant en avant notamment les ivresses que l'absinthe pouvait engendrer ou les produits psychotropes qu'elle pourrait receler également. L'absinthe est aujourd'hui davantage mise en avant, du côté de Val-de-Travers, pour son histoire, pour ses qualités gustatives, pour ce qu'elle dit aussi de l'esprit de Val-de-Travers en terme de résistance, d'avantage que pour les ivresses qu'elle peut, il est vrai cela dit, engendrer parfois. Il semble toutefois au Conseil communal que ce serait aux acteurs de réfléchir à ce partenariat ; nous avons la chance d'avoir l'Association Pays de l'absinthe, qui réunit l'ensemble des acteurs de la filière liée à l'absinthe, tant du côté suisse que du côté français, elle s'est concrétisée par la création de la Route de l'absinthe qui va de Noiraigue à Pontarlier. Le Conseil communal est d'avis que la réflexion peut être menée au préalable par cette association, plutôt que de créer une commission comme le propose l'UDC, et que c'est au sein de cette association qu'il pourrait être discuté de la pertinence, ou pas, de se rapprocher d'Auvers-sur-Oise et de conclure, au final, peut-être un partenariat. Auquel cas, si la réflexion menée par l'association est positive, le Conseil communal pourra certainement rejoindre le projet. Il propose donc de transmettre cette demande à l'association Pays de l'absinthe, dans la mesure où il y est invité lors des séances de comité.

M. Rosselet-Christ (UDC) est satisfait de la réponse.

---

2. Interpellation du Groupe UDC au sujet de **Noiraigue et son tourisme : Que fait la commune ?** déposée lors de la séance du 4 juin 2018

*« Le Conseil communal a été interpellé à plusieurs reprises sur les problèmes rencontrés par les néraouis face à l'augmentation exponentielle année après année de la masse de touristes occupant le village en saison (de mai à octobre).*

*La venue de ces touristes est en soit une bonne chose pour le Vallon et si nombre d'entre eux viennent avec le train, le nombre d'automobilistes est toujours aussi important et ne fait qu'augmenter ; les chemins et prés agricoles, les places de parc du village, les espaces publics et aussi, hélas, sporadiquement certaines places de parc privées sont occupés tous les week-end par un aggloméra de véhicules, causant nuisances sonores et visuelles et problèmes de cohabitation, sans compter l'aspect totalement chaotique que revêt visuellement cette surpopulation passagère.*

*Le ras-le-bol est plus que palpable mais Noiraigue se sent totalement abandonné par la Commune qui investit et prévoit d'investir dans divers projets de rénovation d'autres villages n'ayant pas un tel impact au niveau touristique (récemment la traversée de Travers, prochainement la place de la gare de Fleurier, etc.) en laissant les néraouis mais aussi les touristes dans un village aux infrastructures vieillissantes (pour ne pas dire vétustes) et insuffisantes et n'intervenant que dans des cas d'extrême urgence, lorsqu'un mur ou une route menace de s'effondrer par exemple... Pourtant, au vu de ce qui précède, l'urgence est bien là.*

*Si la lenteur avec laquelle piétine le dossier de la place de la gare de Noiraigue est connu (en raison de son appartenance aux CFF), d'autres actions peuvent être entreprises par la Commune pour soulager les habitants et garantir un accueil convenable pour les touristes. L'UDC demande donc au Conseil communal de tenir compte de l'ampleur du phénomène, de reconsidérer l'importance de ce qui est devenu avec le temps un véritable pôle touristique majeur pour notre vallée et souhaite des réponses concrètes pour relever le défi que soulève cette situation, notamment :*

- *Est-ce qu'un projet de parking externe, pourquoi pas payant, avec une capacité suffisante pour canaliser les automobilistes-touristes est étudié ? Si oui, quelles sont les solutions concrètes proposées à ce jour et surtout quel est l'agenda pour sa réalisation ? Si non, quelle alternative concrète le Conseil communal propose-t-il ?*
- *La Commune prévoit-elle de rouvrir le dialogue avec les banques pour qu'un bancomat soit enfin installé dans le village ?*

- Les rénovations de certaines routes, notamment la Rue du Temple, la Rue des Tilleuls et la Rue de l'Areuse (principaux tronçons du village, très fréquentés par les touristes et actuellement dans un état d'usure avancé) sont-elles envisagées ? Si oui, dans quels délais ? Si non, quelles alternatives concrètes sont proposées ?
- La Rue Leuba est, sauf erreur, une route cantonale ; cette dernière est le point d'entrée du village. Outre son revêtement et ses bordures aux allures tiers-mondistes et indignes d'un pôle touristique si important, c'est un tronçon à haut risque, nombre d'automobilistes (notamment de touristes) déboulant de cette rue directement sur la place de la Gare (avec d'un côté la gare, de l'autre l'auberge) depuis cette route à vitesse effarante, malgré une limitation à 50 km/h. La Commune prévoit-elle d'intercéder urgemment auprès du Canton pour une sécurisation permanente de cette route (installation d'îlots de ralentissement par exemple) ainsi qu'une réfection de ses bordures (pourquoi ne pas installer quelques places de parking supplémentaires par exemple ?) ou attend-elle qu'un ou une petit(e) néraoui se fasse écraser par un chauffard ? »

M. Mermet indique que la réponse sera apportée lors de la session du mois de septembre.

## B) QUESTIONS

### 1. Question du groupe PLR relative à l'augmentation des prix de location du domaine public pour installer une terrasse.

« Dans notre hebdomadaire régional du 14 juin 2018, plusieurs établissements publics de Fleurier s'étonnaient de l'augmentation conséquente des prix de location du domaine publics pour installer leur terrasse.

- Quelles sont les raisons de cette augmentation ?
- Combien d'établissement cette mesure concerne-t-elle ?
- Comment le Conseil communal a communiqué cette augmentation ? »

M. Simon-Vermot (cc) donne la réponse suivante : « La question du groupe PLR nous permet de clarifier certains points liés à l'utilisation du domaine public communal, qui est régie par le règlement de police de Val-de-Travers.

Chaque établissement public désirant installer une terrasse sur le domaine public doit en faire la demande auprès du dicastère de la sécurité publique.

Des émoluments peuvent être encaissés conformément l'arrêté du Conseil communal fixant les émoluments perçus par les services de l'administration daté de juin 2017 et sanctionné par le Conseil d'Etat en août dernier.

Cet arrêté a été largement révisé l'an passé par le pouvoir exécutif, tous les tarifs précédents datant de 2010 et méritant une mise à jour.

Concernant les terrasses, le prix du mètre carré par mois a en effet été modifié. La raison principale était de tendre vers la moyenne cantonale.

Si nous posons l'hypothèse d'une période d'installation des terrasses de six mois, nous arrivons à 12 francs par m<sup>2</sup> par année dans notre commune. À Val-de-Ruz et à Neuchâtel, la redevance varie entre 10 et 75 francs par m<sup>2</sup> par année, selon l'emplacement, la situation et les heures d'exploitation. À La Chaux-de-Fonds, la taxe saisonnière se monte à 15 francs le m<sup>2</sup> et à La Grande Béroche entre 20 et 40 francs par m<sup>2</sup> par mois.

Nous pouvons observer que Val-de-Travers se situe clairement dans la moyenne inférieure des autres communes neuchâteloises.

Tous les établissements publics de la commune qui souhaitent installer une terrasse sur le domaine public sont concernés par cet émolument. Ceux qui installent une terrasse sur un terrain privé ne paient évidemment pas cet émolument.

*L'arrêté fixant les tarifs a été mis en ligne sur le site internet de notre commune, comme tous les textes règlementaires d'intérêt public adoptés par votre Autorité ou par le Conseil communal. Les établissements n'ont pas été contactés spécifiquement vu l'ampleur des modifications apportées à l'arrêté. Les établissements publics ont donc appris le nouveau tarif lors de l'envoi de l'autorisation d'utilisation du domaine public pour la période 2018.*

*Finalemnt, il est important de souligner que le dicastère de la sécurité publique fait preuve de souplesse lorsque les terrasses sont installées un peu avant la délivrance de l'autorisation ou un peu après.*

M. Di Meo (PLR) est satisfait de la réponse.

---

2. Question du groupe PLR au sujet de la **décision de la commune de Val-de-Ruz au niveau du Bibliobus.**

« *Des décisions se précisent dans la commune de Val-de-Ruz au niveau du Bibliobus.*

- *Quelles sont les conséquences pour le Bibliobus si la commune du Val-de-Ruz s'en désengage ?*
- *Quelles sont les conséquences pour Val-de-Travers ? »*

M. Christophe Calame (cc) s'exprime ainsi « : *Comme vous l'avez lu, vu et entendu dans la presse, la commune de Val-de-Ruz a décidé de démissionner de l'Association du Bibliobus neuchâtelois malgré le soutien massif exprimé par sa population (61,54%) il y a moins de deux ans, lors du vote cantonal qui a confirmé l'intérêt du peuple neuchâtelois à la lecture publique.*

*L'Association Bibliobus, que j'ai l'honneur de présider depuis peu, a informé aujourd'hui les exécutifs de toutes les communes-membres qu'elle pourra proposer un budget 2019 équilibré sans aucune modification de tarif.*

*Pour parvenir à cet équilibre, l'Association aura toutefois à prendre quelques mesures d'organisation internes, mais aussi renoncer à toute provision financière pour le renouvellement du bus qui devient un peu vieillot.*

*La situation du bibliobus est donc garantie en tout cas pour 2019, sans aucun impact sur nos finances. »*

M. Di Meo (PLR) est satisfait de la réponse.

---

## **10. NOMINATION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL**

La présidente indique que, conformément à l'article 3.7 du règlement général, nous allons nommer un président, un premier vice-président, un second vice-président, un secrétaire, un secrétaire-suppléant et deux questeurs pour l'année 2018-2019.

Sur proposition des partis, sont élus, félicités et applaudis :

- |   |                             |
|---|-----------------------------|
| <b>a) Présidente</b>                    | Mme Antoinette Hurni (PS)   |
| <b>b) 1<sup>er</sup> Vice-président</b> | M. Laurent Patthey (PLR)    |
| <b>c) 2<sup>e</sup> Vice-président</b>  | M. Frédéric Schlosser (UDC) |

<b>d) Secrétaire</b>	M. Hans Peter Gfeller (PLR)
<b>e) Secrétaire-suppléante</b>	Mme Margherita Gioenco (PS)
<b>f) Questeurs</b>	Mme Sarah Fuchs-Rota (PS) M. Florian Dreyer (PLR)

---

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour, Mme Christian Barbey (UDC), au terme de son année de présidence, s'adresse à l'assemblée en ces termes : *« Il y a un temps pour toute chose et aujourd'hui le temps est venu pour moi de remettre la présidence de notre belle assemblée après une année de service. Cette expérience aura été un honneur et je tiens à remercier tout particulièrement Monsieur le Chancelier ainsi que le personnel administratif qui m'auront beaucoup aidé à l'exécution de cette tâche. Si mes mots ont parfois sonné incertain, vous l'avez sûrement bien entendu, j'aurai toujours pris grand plaisir à mener les discussions et le débats qui font notre commune. Je vous remercie tous et toutes pour votre patience, votre écoute et pour votre savoir-vivre.*

*Nous avons le privilège d'avoir une assemblée disciplinée et respectueuse, soucieuse du protocole et du bon déroulement des événements. De Gauche comme de Droite, nous sommes toutes et tous ici pour défendre les intérêts de notre belle commune et de la manière qui nous paraît à chacun le plus juste.*

*Je souhaite à ma successeuse, d'avoir autant, voire plus encore, de plaisir que j'en ai eu lors de cette dernière année. À titre d'encouragement, je me permets de vous offrir un bouquet de fleur en guise de témoin.*

*Il ne me reste plus qu'à vous remercier une fois encore et à vous adresser, Madame la nouvelle présidente du Conseil général, mes félicitations et mes encouragements. »*

Mme Antoinette Hurni (PS) s'exprime à son tour : *« Quel bonheur et quel honneur de devenir aujourd'hui la première citoyenne de la commune de Val-de-Travers.*

*Oui, Mesdames et Messieurs, d'abord le bonheur. Sentiment rarement associé à la politique – surtout dans le canton de Neuchâtel par les temps qui courent, mais nous devons l'affirmer : faire de la politique dans cette vallée et accéder au perchoir de cet hémicycle constituent un authentique bonheur. Tout d'abord, parce qu'on peut être fier de regarder notre région.*

*Certes, tout n'y est peut-être pas parfait, mais que peut-on constater dix ans après sa fusion : les comptes sont dans les chiffres noirs, projets industriels et immobiliers sortent de terre- qui l'eût cru au lendemain de la faillite de Dubied ? - et, surtout, notre état d'esprit est exemplaire.*

*Dans un canton où certains en sont encore à se battre comme des chiffonniers pour savoir si un projet ira dans en haut ou en bas, alors qu'il faudrait se demander si un projet est bon pour l'ensemble de notre collectivité cantonale – c'est avec un grand bonheur qu'on peut admirer ce Val-de-Travers, certes appauvri en regard de ses moments de gloire, mais tellement dynamique. Plus de guerre de clocher chez nous, mais un engagement collectif à redonner ses lettres de noblesse au Vallon tout entier. Pas à Fleurier, Noiraigue ou Couvet, mais à Val-de-Travers. Pas de discours larmoyants sur ce que nous avons perdu, mais une multitude de projets nouveaux pour nos concitoyens. Pas d'immobilisme, mais, au contraire, du mouvement ! Osons le dire : quel exemple pour notre canton que cette petite vallée qui passait pour quantité quasiment négligeable il y a 15 ans et qui, aujourd'hui, est régulièrement et à bon escient citée comme exemple !*

*Mais ce n'est pas tout. Le bonheur de ce soir est aussi personnel. C'est celui de voir cette assemblée me faire confiance pour présider ses débats. Certes, l'accession au perchoir relève généralement de l'élection tacite et convenue dans nos mœurs helvétiques. Mais tout de même. D'abord, avec un brin d'ironie, je pourrais affirmer que s'appeler Hurni et être socialiste ne garantit pas toujours la mansuétude de notre assemblée en matière d'élection...*

*Plus sérieusement, je ne peux pas m'empêcher d'y voir une réalisation de notre démocratie de proximité. Retraitée, mère de famille, ancienne enseignante de latin et de grec, je n'ai pas à priori le profil d'une parfaite bête politique. Ma seule, ma vraie ambition est d'apporter une modeste contribution à l'édification de notre commune. Et pourtant, voilà que me revient l'insigne honneur de présider nos débats cette année, avec comme point d'orgue, les festivités qui commémoreront les dix ans du vote sur la fusion.*

*Bonheur donc, mais aussi honneur que vous me faites. Si l'on m'avait prédit, il y a 50 ans, qu'une commune neuchâteloise, encore inexistante, confierait à une Yverdonnoise teintée d'origine italienne, fille d'ouvriers, plus versée dans les subtilités de la traduction de Tite-Live que dans celles de Machiavel, la charge de première citoyenne, je n'y aurais simplement pas cru.*

*Oui, c'est un honneur de présider cette commune qui est un modèle d'ouverture. À l'heure où certains dans ce pays voudraient se refermer sur des traditions aussi surannées que fantasmées, j'affirme que notre collectivité peut s'enorgueillir de son ouverture. Peu importe d'où nous venons, c'est ce que nous faisons pour cette vallée qui fait sens.*

*Honneur aussi, avec quelque appréhension néanmoins, d'organiser les débats à venir. J'aimerais ici rendre hommage à Madame Christiane Barbey qui achève son année de présidence. Tout d'abord, grâce à la fonction qu'elle a assumée, je peux dire avec satisfaction que Val-de-Travers donne aux citoyennes une place de choix en leur confiant deux années consécutives la présidence du Conseil général. Ensuite, parce que, comme le roseau de la fable, Madame Barbey a tenu bon, dans les méandres sinueux des règlements, amendements et questions. Parce qu'elle a accepté, lorsque c'était nécessaire, les conseils de notre expert imbattable en la matière, j'ai nommé le Chancelier de la Commune, Monsieur Alexis Boillat. Ainsi, Madame Barbey a été sage. Je l'en remercie sincèrement et lui exprime ma solidarité toute féminine, plus constructrice que les critiques faciles.*

*En matière d'organisation, vous le savez, j'étais enseignante. À ce titre, j'exècre le brouhaha, les logorrhées et les retards. Certes, il n'y aura ni bonnet d'âne ni annotation, mais je pourrais être amenée à cadrer les débats, qu'importe si l'intervenant est socialiste, UDC, libéral-radical, conseiller général ou conseiller communal. Dans nos séances, il y a des règles ; les respecter est le meilleur garant de débats démocratiques de qualité. J'en suis aujourd'hui la gardienne pour une année et faites-moi confiance pour assumer ce rôle avec engagement.*

*Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, après vous avoir dit le bonheur et l'honneur que je ressens à être élue comme présidente, j'aimerais passer la parole, par le truchement d'une citation, à un auteur de tragédies grecques que je vénère :*

*« Parler beaucoup est une chose, parler à bon escient en est une autre » Et pourtant, Sophocle n'a jamais eu le privilège d'assister aux interventions de... Sergio !*

*Et c'est au sage Confucius que je confierai la conclusion : « Il faut se garder de trois fautes : parler sans y être invité, ce qui est impertinence ; ne pas parler quand on y est invité, ce qui est de la dissimulation ; parler sans observer les réactions de l'autre, ce qui est de l'aveuglement. »*

La parole n'étant plus demandée, la présidente remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse. Elle souhaite à toutes et tous une excellente soirée. Elle lève la séance à 20h50.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LA PRESIDENTE :

LE SECRETAIRE :

Christiane Barbey

François Oppliger

### **Postulat en suspens :**

- Les Verts, UDC et le membre indépendant : « Plan de sauvetage du Centre sportif », déposé lors de sa séance du 25 septembre 2017

**Interpellation en suspens :**

- Groupe UDC : « Noiraigue et son tourisme : que fait la commune ? », déposée lors de la séance du 4 juin 2018.